

# Molenbeek-Saint-Jean



## POPULATION

Population au 1 <sup>er</sup> janvier	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	2012	2017	2012	2017
Population totale (nombre d'habitants)	93.893	96.629	1.138.854	1.191.604
Densité de population (nombre d'habitants par km <sup>2</sup> )	15.936	16.401	7.057	7.384
Nombre d'hommes pour 100 femmes	99	100	94	96

  

Population par groupe d'âge au 1 <sup>er</sup> janvier	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	2012	2017	2012	2017
Part des moins de 18 ans dans la population totale (%)	28,0	28,7	22,4	23,0
Part des 18-64 ans dans la population totale (%)	59,9	59,6	64,1	63,9
Part des 65 ans et plus dans la population totale (%)	12,1	11,6	13,5	13,1

  

Âge moyen de la population au 1 <sup>er</sup> janvier	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	2012	2017	2012	2017
Âge moyen des hommes (ans)	33,6	33,8	36,1	36,2
Âge moyen des femmes (ans)	36,0	36,0	38,9	38,6
Âge moyen de la population totale (ans)	34,8	34,9	37,5	37,4

  

Population de nationalité actuelle étrangère au 1 <sup>er</sup> janvier	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	2012	2017	2012	2017
Part de la population de nationalité étrangère dans la population totale (%)	28,6	29,0	32,6	34,8
Part des ressortissants de l'UE-28 (sans la Belgique) dans la population totale (%)	13,1	14,2	20,6	23,1

  

Ménages privés au 1 <sup>er</sup> janvier	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	2012	2017	2012	2017
Nombre total de ménages privés	38.901	38.156	538.304	545.145
Taille moyenne des ménages privés	2,4	2,5	2,1	2,2
Part des isolés dans le total des ménages privés (%)	41,6	39,4	47,9	46,0
Part des ménages monoparentaux dans le total des ménages privés (%)	12,7	13,8	11,1	11,7

Source : IBSA & Statbel

Plus de statistiques sur la population [ici](#)

## REVENUS ET DÉPENSES DES MÉNAGES

Statistique fiscale des revenus	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	2010	2015	2010	2015
Revenu total net imposable médian des déclarations (euros)	15.349	17.303	17.228	19.088
Indice de richesse (Belgique = 100)	61	58	81	78

Source : Statbel

Plus de statistiques sur les revenus et dépenses des ménages [ici](#)

## PRÉCARITÉ ET AIDE SOCIALE

Revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	2010	2015	2010	2015
Part des hommes âgés de 18 à 64 ans bénéficiaires du RIS ou équivalent (%)	7,7	7,8	4,4	4,6
Part des femmes âgées de 18 à 64 ans bénéficiaires du RIS ou équivalent (%)	9,9	10,3	5,2	5,5
Part des bénéficiaires âgés de 18 à 64 ans du RIS ou équivalent (%)	8,8	9,0	4,8	5,1

Sources : SPP Intégration Sociale, Statbel, calculs IBSA

Plus de statistiques sur la précarité et l'aide sociale [ici](#)

## PETITE ENFANCE

Milieux d'accueil pour les moins de 3 ans au 31 décembre	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2016	2011	2016
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	14,3	21,0	30,8	36,7

Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, Statbel

Plus de statistiques sur la petite enfance [ici](#)

## ENSEIGNEMENT

Population scolaire	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	2010-2011	2015-2016	2010-2011	2015-2016
Part des élèves du maternel fréquentant une école de leur commune (%)	61,2	61,7	67,6	68,3
Part des élèves du primaire fréquentant une école de leur commune (%)	55,8	56,2	62,8	63,4
Part des élèves du secondaire fréquentant une école de leur commune (%)	16,8	16,1	35,5	35,9

Source : IBSA, Communauté française, Communauté flamande

Plus de statistiques sur l'enseignement [ici](#)

## MARCHÉ DU TRAVAIL

Population active occupée (lieu de résidence)	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2016	2011	2016
Taux d'emploi des hommes (15-64 ans) (%)	50,0	51,8	53,2	53,8
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans) (%)	35,9	35,9	43,5	44,2
Taux d'emploi (15-64 ans) (%)	43,1	44,0	48,3	49,0

Chômage	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2016	2011	2016
Taux de chômage des hommes (15-64 ans) (%)	29,2	25,4	21,9	19,4
Taux de chômage des femmes (15-64 ans) (%)	33,5	29,8	23,2	20,8
Taux de chômage (15-64 ans) (%)	31,0	27,2	22,5	20,0
Taux de chômage (15-24 ans) (%)	40,8	37,8	34,4	30,8

Travail à temps partiel	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2016	2011	2016
Part des hommes salariés à temps partiel (15-64 ans) (%)	19,1	20,3	18,6	19,6
Part des femmes salariées à temps partiel (15-64 ans) (%)	43,9	46,2	42,5	43,5

Source : Steunpunt Werk

Plus de statistiques sur le marché du travail [ici](#)

## ÉCONOMIE

Emploi intérieur (lieu de travail)	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	2010	2015	2010	2015
Nombre de salariés âgés de 15 ans et plus	24.979	26.373	603.098	603.487
Nombre d'indépendants (aidants inclus)	3.903	4.817	72.039	84.933

Source : Steunpunt Werk

Entreprises au 31 décembre	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	2010	2015	2010	2015
Nombre d'unités locales d'établissement	1.544	1.547	34.462	35.275
Nombre d'entreprises assujetties à la TVA	4.459	4.904	82.606	97.173

Sources : ONSS, Statbel

Plus de statistiques sur l'économie [ici](#)

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET IMMOBILIER

Occupation du sol et parc de bureaux	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2016	2011	2016
Superficie totale (km <sup>2</sup> )	5,9	5,9	161,4	161,4
Part de la superficie bâtie au 1 <sup>er</sup> janvier (%)	54,4	54,8	46,2	47,2
Densité de bureaux (nombre de m <sup>2</sup> par km <sup>2</sup> )	66.278	68.289	80.336	79.057

Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP, citydev.brussels & perspective.brussels, calculs IBSA

Logement	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2016	2011	2016
Nombre de logements au 1 <sup>er</sup> janvier	37.198	38.312	545.313	567.896
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés au 31 décembre	9,1	8,9	7,2	7,3
Loyer mensuel moyen d'un appartement deux chambres (euros)	-	694	-	761
Prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios (euros)	156.403	168.565	207.309	235.228

Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP, SLRB, calculs IBSA

Plus de statistiques sur l'aménagement du territoire et immobilier [ici](#)

## ENVIRONNEMENT ET MOBILITÉ

Eau de distribution et véhicules	Molenbeek-Saint-Jean		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2016	2011	2016
Consommation d'eau (m <sup>3</sup> par habitant)	40	38	49	47
Nombre de voitures pour 1.000 habitants au 1er août	276	262	458	410

Sources : Hydrobru, Statbel, calculs IBSA

Plus de statistiques sur l'environnement [ici](#) Plus de statistiques sur la mobilité [ici](#)

# Glossaire

**Consommation d'eau par habitant** : rapport entre la consommation d'eau facturée aux abonnés en mètres cubes au cours d'une année et la moyenne de la population au cours de la même période. La consommation d'eau facturée tient non seulement compte de la consommation des ménages mais également de la consommation des secteurs secondaires et tertiaires présents sur le territoire de la commune. Les communes à dominance résidentielle ont donc une consommation par habitant plus proche de la consommation réelle des habitants de la commune que des communes à haute concentration de bureaux, commerces et industries.

**Emploi intérieur** : nombre de personnes travaillant dans la commune, quel que soit le lieu de résidence des travailleurs.

**Entreprises assujetties à la TVA** : sociétés, associations, organismes publics ou personnes physiques inscrits comme assujettis à la TVA actifs dans la Banque-Carrefour des Entreprises. Pour les personnes physiques, la commune est déterminée par l'adresse de domicile de l'assujetté. Pour les autres, elle est déterminée par l'adresse du siège social. Si une entreprise possède différents sièges d'exploitation, situés dans une ou plusieurs communes, ces statistiques les considèrent comme une seule entreprise, située dans la commune où est établi le siège social.

**Équivalent au revenu d'intégration sociale** : aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du droit à l'aide sociale. L'aide sociale concerne les personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et ne peuvent actuellement prétendre à se les procurer par elles-mêmes mais qui ne satisfont pas aux conditions requises pour bénéficier du droit à l'intégration sociale. Il s'agit principalement d'étrangers avec un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrits dans les registres de la population et dans une moindre mesure de candidats réfugiés. Les montants octroyés aux bénéficiaires de cette aide financière sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

**Indice de richesse** : rapport entre le revenu total net imposable moyen par habitant de la commune et le revenu total net imposable moyen par habitant de la Belgique, multiplié par 100. Ainsi, un indice de richesse de 110 signifie que le revenu total net imposable moyen par habitant de la commune est de 10 % supérieur à celui de la Belgique.

**Ménage privé** : ménage se composant soit d'une seule personne vivant habituellement seule, soit de deux personnes ou plus, unies ou non par des liens familiaux, occupant habituellement un même logement et y vivant ensemble. Un ménage privé ne peut être caractérisé par une organisation professionnelle du logement et par une organisation rationalisée de la logistique afin de subvenir aux besoins quotidiens.

**Nombre de logements** : statistique établie au 1er janvier de l'année de référence sur la base des données issues du Cadastre du SPF Finances. En Région de Bruxelles-Capitale, il existe de nombreuses maisons (telles que les maisons de maître) qui sont subdivisées en appartements. Ces informations ne sont toujours pas reprises par le Cadastre. Cette situation conduit à une sous-estimation des chiffres du nombre de logements calculés à partir de cette source.

**Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés** : rapport entre le nombre de logements sociaux établi au 31 décembre de l'année de référence et le nombre de ménages privés recensé au 1er janvier de l'année suivante.

Les données du nombre de logements sociaux des communes bruxelloises de la dernière période disponible se réfèrent au 31 décembre 2015.

**Nombre de voitures pour 1.000 habitants** : rapport entre le nombre de voitures au 1er août et la population recensée au 1er janvier de la même année. Le parc de voitures concerne les voitures au sens large qui sont immatriculées en Belgique, quelle que soit la nature du propriétaire (personne physique et personne morale). Il reprend les voitures ordinaires, les minibus (8 passagers maximum), les véhicules de camping, les voitures lentes, les ambulances, les corbillards, les taxis, les voitures mixtes (pouvant servir à la fois au transport des personnes et des marchandises).

**Population de nationalité étrangère** : la classification de la population par nationalité est opérée sur la base du critère juridique de la nationalité. Seules les personnes qui ont uniquement une nationalité étrangère sont incluses les différents groupes de population de nationalité étrangère.

**Population totale** : population officielle reprenant l'ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

**Revenu d'intégration sociale** : revenu attribué par le CPAS dans le cadre du droit à l'intégration sociale. Il s'adresse aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et qui ne sont pas actuellement en mesure de se les procurer par elles-mêmes. Les bénéficiaires doivent également satisfaire à d'autres conditions d'octroi en matière de nationalité, de résidence, d'âge et de disposition au travail.

**Revenu total net imposable médian des déclarations** : revenu total net imposable de la déclaration située au centre de la série lorsque les déclarations sont classées par ordre croissant selon ce revenu. Une moitié des déclarations présente donc un revenu imposable inférieur au revenu médian, et l'autre moitié un revenu supérieur. Le revenu total net imposable est établi pour chaque déclaration à l'impôt des personnes physiques et sert de base pour le calcul du montant de l'impôt dû. Il se compose de tous les revenus nets, diminués des dépenses déductibles. Le total des revenus nets est la somme des revenus bruts soumis à l'impôt, de laquelle on soustrait certains montants correspondant à des frais ou charges liés à ces revenus. Certains revenus ne sont pas soumis à l'impôt et ne sont donc pas pris en compte pour le calcul du revenu total net imposable. Il s'agit par exemple de certains transferts sociaux (revenu d'intégration sociale ou équivalent, allocations familiales...) ou encore des revenus professionnels des diplomates étrangers et de certains fonctionnaires internationaux.

**Taux de chômage** : part de la population au chômage (demandeurs d'emploi inoccupés) dans la population active (population en emploi et population au chômage).

**Taux d'emploi** : part de la population active occupée (population en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

**Unités locales d'établissement** : lieu géographiquement identifiable par une adresse où s'exerce au moins une activité d'une entreprise ou à partir duquel une activité est exercée. Il s'agit par exemple d'un atelier, d'un point de vente, d'un bureau, d'une direction, d'un siège, d'une agence, d'une succursale... Pour qu'une unité locale d'établissement soit comptabilisée dans ces statistiques, il faut également que l'employeur y déclare à l'ONSS au moins un travailleur occupé au 31 décembre de l'année.